



Les habitants
des Fiches Nord

CONTRAT DE LOCATION DE LA CHAMBRE D'AMIS

PREAMBULE

L'Association met une chambre à disposition de ses membres pour la famille et amis. Il s'agit d'une chambre d'appoint et non d'un studio.

Cette chambre se situe au premier sous-sol du bâtiment 18b.

Il n'y a pas de douche et les toilettes se situent à côté de la chambre dans le couloir.

CONDITIONS GENERALES

La chambre d'amis peut être louée uniquement par les membres de l'Association pour leur famille et amis en visite.

La chambre est non-fumeur et la durée du séjour est en principe de courte durée (maximum 2 semaines de suite).

La chambre est équipée pour accueillir deux adultes (lit double de 160cm). Leurs enfants sont les bienvenus mais l'équipement n'est pas fourni.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dégât aux objets et matériel propriété du locataire, de tiers ou propriété de l'Association dans les locaux mis à disposition.

Le locataire doit disposer d'une assurance responsabilité civile. Il respectera la tranquillité des voisins en évitant au maximum les nuisances sonores, après 22 heures (musique, départs bruyants, éclats de voix à l'extérieur, etc.)

Les locations ne sont pas possible les 24 et 31 décembre.



Les habitants des Fiches Nord

RESERVATION ET ANNULATION

Les demandes de locations peuvent se faire en ligne:

<http://association.lesfichesnord.ch/locaux/chambre-amis>

- Les réservations sont possibles au plus tôt trois mois avant la date désirée.
- Aucune pré-réservation n'est possible.

La réservation est effective par le paiement de la location, au moins **10 jours** avant la date de location, sur le compte de l'association (merci d'indiquer « **Chambre d'amis** » et la **date de location** comme référence lors du paiement):

Banque Alternative Suisse SA Rue du Port-Franc 11 C.P. 161 1001 Lausanne	IBAN CH03 0839 0034 8559 1000 3 Association AHFN 1000 Lausanne
---	--

Frais d'annulation :

- 50% du prix de la location entre le 11^{ème} et le 30^{ème} jour avant la date de location.
- 100% du prix de la location dès le 10^{ème} jour avant la date la date de location.

La demande d'annulation de la part du locataire devra être envoyée par e-mail, la date d'envoi faisant foi.

TARIFS ET CAUTION

Le tarif est de 50 CHF la première nuit (le ménage est inclus dans le prix), puis 20 CHF les nuits supplémentaires

Une taxe de séjour de 2.60 CHF par personne et par nuit sera encaissée cash à la fin du séjour lors de la remise de la caution.

Une Lausanne Transport Card vous est offerte, sur demande, pour les personnes séjournant dans la chambre d'amis. Veuillez pour cela indiquer les prénoms et noms des occupants de la chambre dans le champ Remarques du formulaire de réservation.

Elle permet de bénéficier:

- du libre parcours dans les transports publics de la ville (bus, train, métro).
- d'une réduction sur le prix d'entrée de nombreux musées lausannois.
- d'un rabais sur les trajets en bateau Ouchy-Evian et Ouchy-Thonon.

Une caution de CHF 100.- doit être versée au comptant en mains du responsable, à la remise des clés, elle sera restituée après la vérification du local.



Les habitants des Fiches Nord

UTILISATION DE LA CHAMBRE

Éléments fournis par l'Association :

- Les duvets (2 simples), les coussins et l'alèse
- 4 verres à eau, 4 verres à vin, 4 tasses, 4 assiettes, 4 bols, 4 fourchettes, 4 couteaux, 4 petites cuillères, 4 cuillères à soupe, 1 petit couteau, 1 éplucheur, 2 casseroles
- Un rouleau de papier toilette en réserve

Éléments à fournir par le locataire :

- Les draps et taies d'oreillers
- Linges pour les WC et la cuisine
- Sac poubelle

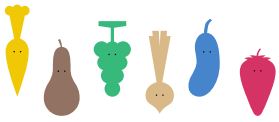
NB : Il n'est pas prévu que la cuisine soit utilisée pour cuisiner mise à part pour le petit déjeuner.

Principe de responsabilité : la personne qui loue est responsable du bon entretien de la chambre, de la rendre dans les temps, et du respect des locaux et du voisinage par son ou ses invité(s).

PARCAGE DES VEHICULES

Les deux zones de rebroussement et les zones de dépose minute ne peuvent pas être utilisées comme places de parking. Merci d'utiliser les places de parc prévues à cet effet ou le parking relais de Vennes.

Le locataire doit s'assurer auprès de ses convives du stationnement correct de leur véhicule.



Les habitants des Fiches Nord

CONTRAT DE LOCATION DE LA CHAMBRE D'AMIS :

Entre : L'Association des habitants des Fiches Nord

Et : Nom _____
Prénom _____

Adresse/tél/e-mail : Adresse _____
Téléphone portable _____
E-mail _____

Police d'assurance RC : (Compagnie) _____

Nombre de nuits : _____ Tarif : CHF _____

Jour et heure d'arrivée : _____

Jour et heure de départ : _____

Lausanne, le _____

Le locataire :

Le/La représentant(e) de l'Association:

Par sa signature, le locataire atteste avoir pris connaissance des règles ci-dessus et les accepte.